



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 94479

Texte de la question

M. Patrick Braouezec alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conditions d'exercice du droit d'asile qui ne cessent de se dégrader. Les associations qui assurent la domiciliation postale des demandeurs d'asile rencontrent des difficultés croissantes et ne peuvent plus faire face à la forte demande des personnes, qui, faute d'hébergement, les sollicitent pour obtenir une adresse, puisque le dispositif national d'accueil (hébergement des demandeurs d'asile) est saturé. Certaines ont dû suspendre leur activité de domiciliation associative. D'autres ont choisi de limiter le nombre d'inscriptions, sans pouvoir offrir de réorientations satisfaisantes. Dans ce contexte de pénurie de domiciliation associative, les demandeurs d'asile isolés, ne pouvant utiliser l'adresse particulière de proches, sont dans l'impossibilité de déposer une demande d'asile auprès de la préfecture. Ils se retrouvent ainsi pris en otage entre l'obligation légale de fournir une adresse à l'administration pour voir leur dossier instruit et la suspension de l'activité des associations qui assuraient jusqu'ici ce service. Instauré en 2004, le système obligatoire d'agrément préfectoral des associations limite le nombre de structures qui peuvent domicilier les demandeurs d'asile, écartant une partie de cette population déjà fragile de l'accès à la procédure. Ce système s'inscrit dans une logique de dissuasion à l'égard des requérants qui, comme l'ont souvent dénoncé les associations, caractérise la politique d'asile de la France. En conclusion il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour que le droit de demander asile, droit fondamental, cesse d'être remis en cause par des exigences bureaucratiques ou financières pour qu'il soit réellement accessible à toutes les personnes réclamant protection.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94479

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13132

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)